FOOT LYON RHÔNE
DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON
Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22
E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : http://lyon-rhone.fff.fr

PV N°607 DU JEUDI 29 JUIN 2023

FOOT ADAPTE – UNE DERNIERE ARROSEE A TOLA VOLOGE

Jeudi dernier, sur les installations de Tola Volage, une « petite » centaine de jeunes en situation de handicap avaient rendez-vous pour… tout simplement jouer au football.
L'occasion ? La dernière opération de la saison organisée par la Commission Le Foot Ensemble du District, en collaboration avec la Commission Technique et des jeunes (Jérôme Hernandez et Gaétan Hallier) et le CDSA du Rhône (Comité Départemental Sport Adapté).
Huit équipes de sept centres spécialisés avaient fait le déplacement pour au départ quatre matchs de dix minutes (poule plus match de classement).
Hélas, la météo pluvieuse en a décidé autrement, obligeant les organisateurs à se priver du match de classement de l'après-midi. Mais pas de classement tout court puisque celui-ci s'est décidé sur les résultats des poules matinales. L'occasion d'une belle cérémonie de remise de médaille pour conclure une belle journée de football pour tous.

LE CLASSEMENT
1/Les Marguerites Genas 1 ; 2/Les Marguerites Genas 2 ; 3/IME Mornant ; 4/Les Villanelles Caluire ; 5/Les Embruns Sainte-Foy les Lyon ; 6/Le Bouquet Lyon 9ème ; 7/Le Verger Caluire ; 8/Le Clot Sésame Montagny

>> PLUS DE PHOTOS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK…

SECRETARIAT
Tél **04 72 76 01 03**
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN **Secrétaire Adjointe :** Martine GRANOTTIER
Présent : Serge GOURDAIN

NOS PEINES

Le District de Lyon et du Rhône apprend le décès du docteur **Claude ESPAGNET** à l'âge de 79 ans membre de la Commission Médical du district, Médecin, élu, impliqué dans de nombreuses associations locales, il a aussi exercé des fonctions médicales sportives, notamment dans la lutte antidopage.
Il a couvert les matchs de la coupe du monde de football en 1998 qui ont eu lieu à Gerland, le tour de France, des rencontres de boxe.
Arsène MEYER Président du DLR **les élus (es) du CD**, les salariés du district présentent leurs sincères condoléances à la famille et au club.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

Les remises de médailles pour la saison 2022 / 2023 auront lieu le 29 juin 2022 au District de Lyon et du Rhône de Football, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON à 19h00. Une invitation sera envoyée à chaque récipiendaire.

INVITATIONS

METROPOLE DE LYON
Monsieur **Florestan Groult**, Vice-président en charge des sports à la métropole de Lyon souhaite organiser à l'approche des prochains jeux olympiques et paralympiques, un évènement sportif et festif sur son territoire dans un esprit « d'olympiades sportives intercommunales » ce dernier pourrait prendre place au printemps 2024.
Å ce titre, monsieur **Florestan Groult** a l'honneur d'inviter le district de Lyon et du Rhône pour une première rencontre le mercredi 28 juin de 13h30 à 15h30 en salle 18 de l'Hôtel de Métropole,20 rue du Lac à Lyon.
Cette réunion permettra de présenter les contours du projet puis d'échanger.
Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation et sera représenté par monsieur **Serge Gourdain** secrétaire général du district, **Joseph Inzirillo** élu au comité directeur du district, **Lionel Touzet** élu au comité directeur du district, **Evelyne Monteil** présidente du Groupement vallée du Rhône et **Alain Monteil** membre de la commission foot adapté.

ES CHAPONOST
Le club de **l'ES Chaponost** invite le district de Lyon et du Rhône de Football à leur Assemblée Générale qui aura lieu **le vendredi 30 juin 2023** à partir de 19h00 au stade de Chaponost.
Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation.

TRESORERIE

Tél **04 72 76 01 04**
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Trésorier Général : Patrick PINTI **Trésorier Adjoint :** Franck BALANDRAS

RELEVES N°3

Nous vous rappelons que suite à un changement de notre logiciel de comptabilité nous n'avons malheureusement plus la possibilité d'éditer des relevés "papier" et de vous les faire parvenir par courrier afin de régler les sommes dues. Pour des questions de simplicité, il a été demandé à tous les Clubs le 14 avril 2023 de consulter l'état de leur compte sur Footclubs et de régler le montant indiqué au plus tard le 28 avril 2023.
Un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'au 22 mai 2023.

Les Clubs ci-dessous n'ont toujours pas réglé et sont donc suspendus de toutes compétitions jusqu'à régularisation (application du forfait - match perdu). Les demandes de licences sont également bloquées

Clubs Libres

552404	CONFLUENCE AS

Clubs Futsal

580583	MIRIBEL FOOT
581559	AS DES SOURDS DE VAULX EN VELIN

COMMISSION DES COUPES

Tél **04 72 76 01 29**
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Président : Bernard COURRIER
Membres CD : Serge GOURDAIN, Lakhdar TOUATI, Roland BROUAT
Membres : Farid BEN FARAH - Robert DI RIENZO - Maurice MOURROZ – Noé TEDIM DA SILVA RIOS– Virginie LA-GRANGE
Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER : 06.78.73.69.47

Le district de Lyon et du Rhône remercie tous les clubs qui se sont engagés cette année, félicite les finalistes pour les beaux matchs qui se sont joués, et donne rendez-vous à tous pour une nouvelle saison.

INSCRIPTIONS SAISON 2023/2024

COUPES DLR U15 - U17 - U20 - FEMININES - SENIORS
Equipes ayant participé à la saison 2022/2023.
Une pré-inscription systématique dans chacune des catégories des équipes ayant participé aux coupes DLR a été mise en place nécessitant uniquement de valider la case ''Accord'' pour participer à cette nouvelle saison.
Si l'équipe ainsi préinscrite ne souhaite pas repartir dans l'une des catégories de coupe DLR, il faudra bien cocher la case ''refus''.

Equipes n'ayant pas participé à la saison 2022/2023
Une inscription sur Footclubs (créer nouvel engagement) est absolument nécessaire pour chacune des catégories souhaitées !

Dates limites d'inscription :

U15 / U17 / U20	17 septembre 2023
Séniors	03 septembre 2023
Féminines	01 octobre 2023

COUPE DLR VETERANS

Une inscription sur Footclubs (créer nouvel engagement) est absolument nécessaire pour toutes les équipes vétérans désirant s'engager.

Date limite d'inscription :

Vétérans	22 octobre 2023

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél **04 72 76 01 17**
psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Présidente : Martine GRANOTTIER (Présente)
Membres : Laurent COSTANZA (Présent), Lucien SINA (Présent)
Membres du CD : Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN –-Alain RODRIGUEZ
Représentant des commissions : Thierry PESTRITTO et Benoit SUBRIN

AVIS AUX CLUBS - REUNIONS SECURITE CLUBS 2023/2024

Afin de préparer ensemble la saison 2023/2024, **la Commission PSEM** (Prévention Sécurité Ethique et Médiation) met en place une réunion/formation sécurité clubs – **obligatoire**.
Le but est d'apporter aux clubs un maximum d'informations pour sécuriser vos rencontres.
Elle permet également d'échanger avec d'autres clubs pour partager vos expériences, vos difficultés, vos solutions. . .
Nous vous recommandons de désigner au sein de votre club un responsable sécurité (que vous déclarez dans Footclub). Il est préférable que cette personne représente votre club lors
de cette formation et aura ensuite la charge de faire le relai auprès de vos dirigeants, éducateurs, joueurs. . . .

Nous vous proposons, 4 dates et lieux différents selon les groupements (il n'y aura pas de sessions de rattrapage), tout club non représenté sera amendé, à savoir :

Groupement Beaujolais : le mardi 5 septembre 2023 à 19h00 – Beaujeu
Groupement Brévenne : le mercredi 6 septembre 2023 à 19h00 – La Giraudière
Groupement Vallée du Rhône : le mardi 12 septembre 2023 à 19h00 – Loire s/ Rhône
District de Lyon et du Rhône de Football : le jeudi 14 septembre 2023 à 19h00 – Siège du DLR.

Quelle que soit votre appartenance à un groupement, vous pouvez assister à cette réunion dans un autre lieu que celui préconisé (Ex. Trèves 4 vents (Brévenne) peut assister à Loire s/Rhône (Vallée du Rhône) plutôt qu'à la Giraudière).
Début juillet, les clubs recevront un lien pour s'inscrire sur une de ces 4 dates précitées et au lieu de leur choix.
La Commission PSEM reste à votre disposition pour tout complément d'information.
Bonnes vacances à tous

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél **04 72 76 01 09**
reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Composition de la Commission :
Membres du Comité Directeur : Bernard COURRIER (Président) - MORCILLO Christophe – Roland BROUAT – Lakhdar TOUATI
Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – VASSIER Georges – Stagiaires : HAMRAOUI Ouardia – ABBES CHRISTIN Linda – CATAFORT Fabien
Membres présents à la réunion : COURRIER Bernard – VASSIER Georges – PIEGAY Gérard – BALANDRAUD Jean-Luc – HAMRAOUI Ouardia – TOLAZZI André – ABBES CHRISTIN Linda – MONTERO Antoine

LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.
Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr
Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.
La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement.
Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football
Pour les réserves du District non-pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

Réserves concernant les licences non actives ou non valides :
La CR ne pourra les traiter que lorsque la licence sera validée par la LAURA FOOT

RAPPEL SAISON 2022 – 2023 : La commission rappelle qu'une réserve doit comporter des griefs précis (qualification ou participation joueur). La commission vous conseille de vous reporter à la page 61 à 63 de l'annuaire 2022-2023 chapitre « Comment doit être formulé une réserve »

DECISIONS

Affaire N° 277 : CASCOL 2 – Hte Brevenne – Coupe Brevenne – U13 –
Motif : Mutation joueurs – Joueurs en équipe supérieure - Rencontre du 11/06/2023
Réclamation du club de Hte Brevenne par courriel en date du 12/06/2023
La CR demande au club du CASCOL Oullins de bien vouloir lui faire parvenir la feuille de match du 31/05/2023 match U 13 Critérium – CASCOL – Nivolet pour le 26/06/2023 à 12 H.

Après vérification au fichier de la Ligue LAURA Foot des licences du club CASCOL Oullins, ce club est en conformité avec l'article 8 des RS du DLR et 160 des RG de la FFF.
Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 du club de CASCOL Oullins (U 13 – Critérium Régional), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-3 des RS du DLR.
En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).
Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 278 : FC Point du Jour 1 – AS Grezieu la Varenne – U17 – D2 – Poule C
Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre n° 24546728 du 20/05/2023
Réclamation d'après match du club de Grezieu la Varenne par courriel en date du 14/06/2023
Le club de Grezieu la Varenne porte réclamation sur la participation du joueur AILANE Belgacem licence n° 2546647296 du club de Point du Jour suspendu 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 10/04/2023.
La CR demande au club du Point du Jour de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée dès que possible et avant le 26/06/2023 à 12 H.
Sans réponse du club du Point du Jour et après vérification du calendrier de l'équipe U 17 – D 2 – poule C le joueur AILANE Belgacem licence n° 2546647296 n'avait pas purgé sa suspension lors de la rencontre du 20/05/2023 contre Grézieu la Varenne. Une suspension doit être purgée dans la catégorie ou il reprend.(article 16 des RS, alinéa 5 a)
En conséquence, la CR donne match perdu au club de FC Point du Jour (- 1pt) reporte le gain du match au club de Grézieu la Varenne (3pts) sur le score de 1 à 0, amende le club de Point du Jour de la somme de 75 euros pour avoir fait participer un joueur non qualifié plus 50 euros de remboursement au club de Grézieu la Varenne
De plus la CR suspend le joueur AILANE Belgacem licence n° 2546647296, 1 match ferme à compter du 03/07/2023.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).
Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

La Commission reprendra ses activités le Lundi 28 Août 2023 pour la saison 2023-2024

Le Président
Bernard COURRIER

Le Secrétaire
Jean-Luc BALANDRAUD

PLENIERE CTJ – La fête à FARID

Ca a beaucoup « râlé » vendredi soir dernier à l'occasion de la plénière d'été de la CTJ. Souvent en toute mauvaise fois… mais avec toujours l'objectif de faire avancer la cause.
Normal, puisque la dernière réunion de la saison de l'équipe désormais présidée par Christian Scheiwe et dirigée par Benoit Subrin avait aussi et surtout comme objectif de rendre hommage à Farid Djebar, qui a quitté ses fonctions de président de la CTJ en 2021 après quarante années de présence ininterrompue.
Car durant quatre décennies, l'intéressé n'a jamais ménagé sa peine. Au service de son groupement d'origine d'abord, le « Dombes-Saône », puis ensuite à celui du District avec quelques centaines de joueurs observés et encadrés lors d'innombrables rassemblements, dont certains sont devenus des stars internationales du ballon rond.
Sans compter les multiples opérations organisées comme les poules labels, les JND ou encore les fêtes départementales du football féminin en compagnie de Mylène Chauvot, qui a réussi la prouesse de le convaincre que le football féminin avait bien droit de citer.
Près de cinquante cadres techniques du département avaient fait le déplacement pour l'occasion, dont Jean-Yves Ogier (ex CTD et CTR désormais en retraite), qui en a vu passer un certain nombre aussi durant ses nombreuses années de formateur au district, à la ligue et à l'OL.
Mais avant les hommages et les festivités, compétitions et émulation il y a eu avec deux épreuves au programme : futnet (ou tennis ballon) et pétanque.
Dans la première, très disputée et discutée, la triplette André Gonon, Zakary Briethmer, Hervé Kémé a rafflé la mise tandis que la doublette René Copetta-Bernard Piaf s'est imposé boules en mains.

>> PLUS DE PHOTOS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK DISTRICT 69 FOOTBALL…

Denis DUPONT

COMMISSION D'APPEL

04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.
Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.
Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 20 Juin 2023

DOSSIER N° AD 18
APPEL DES CLUBS AV. S. DE GENAY / F. C. DU FRANC LYONNAIS ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 15 Juin 2023 - P.V. N° 605
DATE DU MATCH : 28/04/2023 - MATCH N° : 25186562
CATÉGORIE : VÉTÉRANS - D1 - POULE D
CLUBS : AV. S. DE GENAY 5 (541812) / F. C. DU FRANC LYONNAIS 5 (551420)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un joueur

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :
Le Mardi 04 Juillet 2023 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Madjid AIT AISSA
Muni d'une licence ou pièce d'identité

POUR LE CLUB AV. S. DE GENAY
M. le Président : Benjamin GANZER ou son représentant
M. l'Educateur : Yacine AMARI
M. le Joueur N° 6 : Fathi BOUCHAOUR (capitaine)
M. le Joueur N° 10 : Mustaffa DJEGHDALI
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB F. C. DU FRANC LYONNAIS
M. le Président : Frédéric PIDOUX ou son représentant
M. l'Educateur : Pascal BONNOT
M. le Joueur N° 7 : Anthony MARTIN (capitaine)
M. le Joueur N° 1 : Remy PONTON
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 3.4.2.

En application des dispositions de l'article 3.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel@lyon-rhone.fff.fr).
Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

- Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.
- Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône.
- Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).
- En vertu de l'article 3.4.1 et 3.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 26 Juin 2023

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
Mme Annick DI STÉFANO, M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Jean Philippe KAPP, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AR 24
APPEL DU CLUB AM.S. ST FORGEUX CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION SPORTIVE
DATE DE PUBLICATION : 15 Juin 2023 - P.V. N° 605
CLUB : AM.S. ST FORGEUX (516106)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Montée en division supérieure

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB AM.S. ST FORGEUX
M. le Président : Geoffrey MAINAND, représenté par M. Christian DUBESSY - Licence N° 2510480040
M. le Dirigeant : Gregory CHAMBON - Licence N° 2544492582
M. le Dirigeant : Stephane FAYARD - Licence N° 2546471431
M. le Dirigeant : Maxime PRADEL - Licence N° 2543037342

M. le Président Lakdar TOUATI représentant de la Commission Sportive

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :
CONSIDERANT que le club de AM.S. ST FORGEUX interjette appel de la décision de première instance,

CONSIDERANT que le club de AM.S. ST FORGEUX ne présente pas suffisamment d'équipe de jeunes encore en activité,

CONSIDERANT l'article 4.02 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT que cet article précise qu'un club a l'obligation d'avoir au minimum deux équipes de jeunes en championnat encore en activité à la fin de la saison pour prétendre à la montée en séniors D1,

CONSIDERANT que le club AM.S. ST FORGEUX ne remplit pas cette obligation.

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1ère instance pour dire :

L'équipe SENIORS D2 du club AM.S. ST FORGEUX n'accède pas en séniors D1 (infraction à l'article 4.02 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football),
Impute au club AM.S. ST FORGEUX la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 26 Juin 2023

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
Mme Annick DI STÉFANO, M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Jean Philippe KAPP, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AR 25
APPEL DU CLUB SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION SPORTIVE
DATE DE PUBLICATION : 15 Juin 2023 - P.V. N° 605
CLUB : SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB (561132)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Montée en division supérieure

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB
M. le Président : Julien GRAND - Licence N° 2520520696
M. le Dirigeant : Romuald MANAS - Licence N° 2519439731

M. le Président Lakdar TOUATI représentant de la Commission Sportive

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :
CONSIDERANT que le club SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB interjette appel de la décision de première instance,

CONSIDERANT que l'équipe U17 D3 Poule F du club SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB alors classée deuxième de son championnat, peut prétendre accéder au niveau supérieur,

CONSIDERANT que le club SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB conteste l'application de l'article 8.03 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football pour le classement de fin de saison,

CONSIDERANT l'article 4.1.1 des Règlements Disciplinaires du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT le paragraphe D de la lutte contre la violence des Règlements Disciplinaires du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT que cet article précise que, lors d'une mise hors compétition, le règlement du Forfait Général s'applique (validation à l'Assemblée Générale du 23 juin 2012),

CONSIDERANT l'article 8.03 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1ère instance pour dire :

L'équipe U17 D3 Poule F est classée troisième,
Impute au club SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 26 Juin 2023

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
Mme Annick DI STÉFANO, M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Jean Philippe KAPP, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AR 23
APPEL DU CLUB CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE
DATE DE PUBLICATION : 15 Juin 2023 - P.V. N° 605
CLUB : CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON (552969)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Montée en division supérieure

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON
M. le Président : Ahmet Gunhan AKMERIC, représenté par M. Soner ERTEK - Licence N° 2519432610
M. le Dirigeant : Ahmet OZER - Licence N° 2538650512
M. le Dirigeant : Deniz OZER - Licence N° 2544315154

M. Jean Claude LEFRANC représentant de la Commission du Statut de l'Arbitrage

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :
CONSIDERANT que le club de ANATOLIA - LYON interjette appel de la décision de première instance,

CONSIDERANT qu'il n'est pas contesté par le club ANATOLIA - LYON les faits qui lui sont reprochés, mais demande de la clémence vis à vis de la situation,

CONSIDERANT que la liste des clubs en infraction au statut de l'arbitrage a été publiée sur le P.V. N° 568 du 22 septembre 2022,

CONSIDERANT que le club ANATOLIA - LYON apparait dans cette liste avec une obligation d'un arbitre, et qu'en l'absence de celui-ci, le club se trouve en infraction d'un arbitre,

CONSIDERANT que le club ANATOLIA - LYON avait jusqu'au 28 février 2023 pour régulariser la situation,

CONSIDERANT que le club ANATOLIA - LYON a tenté de fournir un arbitre pour palier à cette infraction, mais sans succès,

CONSIDERANT que la liste définitive des clubs en infraction au statut de l'arbitrage a été publiée sur le P.V. N° 593 du 23 Mars 2023,

CONSIDERANT que le club ANATOLIA - LYON apparait dans cette liste avec une amende de 200 Euros pour une quatrième année d'infraction au statut de l'arbitrage,

CONSIDERANT que la nouvelle liste des clubs en infraction au statut de l'arbitrage a été publiée sur le P.V. N° 606 du 22 juin 2023.

CONSIDERANT l'article 47 du statut de l'arbitrage,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1ère instance pour dire :

L'équipe SENIORS D4 du CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON n'accède pas en séniors D3 (infraction à l'article 47 du statut de l'arbitrage),
Impute au club CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Trésorier du District de Lyon et du Rhône
Commission du Statut de l'Arbitrage

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 26 Juin 2023

DOSSIER N° AD 19
APPEL DU CLUB F.C. LAMURE POULE ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 22 Juin 2023 - P.V. N° 606
DATE DU MATCH : 29/04/2023 - MATCH N° : 25173599
CATÉGORIE : U17 - D3 - POULE A
CLUBS : F.C. LAMURE POULE 1 (582743) / O. DE BELLEROCHE 1 (541604)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un dirigeant

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :
Le Mardi 04 Juillet 2023 à 18H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Hassouna MEJRI
Muni d'une licence ou pièce d'identité

POUR LE CLUB F.C. LAMURE POULE
M. le Président : Jean GIRAUD ou son représentant
M. l'Educateur : Franck LESCHIERA
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB O. DE BELLEROCHE
M. le Président : Benyouness ZAOIGI ou son représentant
M. l'Educateur : Kazim Mohamed ERYILDIZ
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 3.4.2.

En application des dispositions de l'article 3.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel@lyon-rhone.fff.fr).
Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

- Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.
- Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône.
- Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

En vertu de l'article 3.4.1 et 3.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.

Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél **04 72 76 01 13**
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Présents :
Membres : Amadeu DO REGO
CTDA : Jean Claude LEFRANC

PREAMBULE

Carnet noir :

La Commission de l'arbitrage apprend le décès de Michel CAVALLO - ancien arbitre de notre District, et présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

Nous apprenons également le décès du papa de notre collègue Lotfi BELGACEM, le Président et les membres de la Commission présentent ses sincères condoléances à leur collègue, et l'assurent de tout son soutien dans ces moments douloureux.

Coup de sifflet de félicitations et une première :

Nous apprenons la réussite de Cyndelle AGGOUNE et Marie PRIGNON aux épreuves de sélection de la nouvelle catégorie d'arbitre Fédérale Féminine 3 lesquelles officieront en catégorie D3 Féminine la saison prochaine.

Notre District, et sa Commission sont fiers de compter dans leur effectif leurs deux premières arbitres Fédérales Féminines. Nous adressons toutes nos félicitations à Cyndelle et Marie pour leur nomination et tous nos encouragements pour porter bien haut les couleurs de l'arbitrage rhodanien.

Coup de sifflet d'encouragements :

La Commission Fédérale d'Arbitrage vient de publier les résultats des examens théoriques des candidats à la FFF. Notre Commission a le plaisir de féliciter ses candidats admis à l'issue de cette première étape et leur adresse ses vifs encouragements pour transformer l'essai lors des examens pratiques la saison prochaine :

Candidat Fédéral 4 : Tristan THEUILLON
Candidat Jeune Arbitre Fédéral : Théophile KAPP – Lilian PALMIER – Aymeric PAPILLON
Candidat Futsal : Benoît CHANDELIER

Coup de sifflet final :

Notre Commission enregistre les démissions des collègues suivants et les remercie chaleureusement pour les services rendus à la cause de l'arbitrage et au football pendant de nombreuses saisons :

Franck BALANDRAS – AA D1
Frédéric CASTANO – D2

Ali HAMADA – D3
Anthony JANIN – U20
Bernard LONGEFAY – D3
Sulyvan MANFROI – D1

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le dossier de renouvellement a été envoyé par mail à tous les arbitres la semaine dernière. Les arbitres ne l'ayant pas reçu doit prendre contact rapidement avec le CTDA.

Le dossier médical arbitre (DMA), la fiche de renseignement, la charte déontologique, le droit à l'image et les frais de dossier doit parvenir au district pour **le 15 JUILLET 2023.**
Concernant les demandes de licences « arbitres », elles sont dorénavant dématérialisées et il faut prendre rapidement contact avec son club.

AGENDA

MERCREDI 5 JUILLET 2023 :
Séance n°8 (bilan FIA) + Remise des écussons - 19h00 – Siège DLR

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour adhérer et rester informés sur nos manifestations,
Ayez toujours le réflexe : https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil

Cotisation UNAF Saison 2023/2024
L'UNAF, l'association incontournable pour les arbitres
Protection juridique et convivialité alors n'hésitez plus, rendez-vous sur le site de l'UNAF de Lyon et du Rhône (https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil)
Le montant des cotisations reste inchangé :
33 euros (jeunes moins de 23 ans)
46 euros (adultes).
Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (à l'ordre de UNAF de Lyon et du Rhône), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents :
Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).
Contactez **Guillaume LIONNET au 06.15.34.70.50** ou **Sahbi CHEKIR au 06.73.67.11.85**
Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, …
Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter :
Web : https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil
Mail : unaf.lyon.rhone@gmail.com

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Président : Lakhdar TOUATI. **Vice-Président** : Alain BARBIER.
Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER
Correspondant Football Féminin : Patrice MONTAGNON
Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (télétravail)
Absents excusés : René TOREND, Farid BEN FARAH.
Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la *Commission des Compétitions*.

ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.
Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.
La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).
Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente.**
L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District.
Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.
Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.
Les ententes de la saison 2022/2023 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.
La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.
Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

Club support : HTE BREVENNE F.
Clubs constituant l'entente : HAUTS LYONNAIS
Equipe et catégorie : Senior F / Libre - Hte Brevenne F. 1
Nom de l'équipe : ENT.HBF/HTS LYONNAIS

Club support : SAVIGNY FC
Clubs constituant l'entente : A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD
Equipe et catégorie : U18 F (- 18 ans F) / Libre - Savigny FC 1
Nom de l'équipe : ENT. SAVIGNY / ASMSP

Club support : SEVENNE F.C.
Clubs constituant l'entente : CVL 38 FOOTBALL CLUB
Equipe et catégorie : Senior U20 (- 20 ans) / Libre - SEVENNE F.C. 1
Nom de l'équipe : ENT. SEVENNE CVL 38

Club support : HAUTS LYONNAIS
Clubs constituant l'entente : HAUTE BREVENNE FOOTBALL
Equipe et catégorie : U19 (- 19 ans) / Libre - Hauts Lyonnais 2
Nom de l'équipe : ENT.HT-LYONNAIS/HBF

Club support : SAVIGNY FC
Clubs constituant l'entente : A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD
Equipe et catégorie : U17 (- 17 ans) / Libre - SAVIGNY FC 1 et 2
Nom de l'équipe : ENT. SAVIGNY/ASMSP

Club support : ST PIERRE MIN
Clubs constituant l'entente : SAVIGNY FOOTBALL CLUB
Equipe et catégorie : U15 F (- 15 ans F) / Libre - St Pierre Min 1
Nom de l'équipe : ENT.ASMSP/SAVIGNY

Club support : ST PIERRE MIN
Clubs constituant l'entente : SAVIGNY FOOTBALL CLUB
Equipe et catégorie : U15 (- 15 ans) / Libre - St Pierre Min 1 et 2
Nom de l'équipe : ENT.ASMSP/SAVIGNY

Club support : F. C. FRANC LYONNAIS
Clubs constituant l'entente : F. C. DE FONTAINES
Equipe et catégorie : U13 (- 13 ans) / Libre - F. C. Franc Lyonnais 1 et 2
Nom de l'équipe : F. LYONNAIS/FONTAINES

Club support : F. C. FRANC LYONNAIS
Clubs constituant l'entente : F. C. DE FONTAINES
Equipe et catégorie : U15 (- 15 ans) / Libre - F. C. Franc Lyonnais 2 et 3
Nom de l'équipe : F. LYONNAIS/FONTAINES

Club support : F. C. FRANC LYONNAIS
Clubs constituant l'entente : F. C. DE FONTAINES
Equipe et catégorie : U17 (- 17 ans) / Libre - F. C. Franc Lyonnais 2
Nom de l'équipe : F. LYONNAIS/FONTAINES

Club support : NEUVILLE S/S
Clubs constituant l'entente : SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB
Equipe et catégorie : U17 (- 17 ans) / Libre - NEUVILLE S/S 3 et 4
Nom de l'équipe : ENT. NEUVILLE/SMO

Club support : SMO F.C.
Clubs constituant l'entente : C.S. NEUVILLOIS
Equipe et catégorie : Senior U20 (- 20 ans) / Libre - SMO F.C.
Nom de l'équipe : ENT.SMO F.C/CSN 2

Club support : F. C. FRANC LYONNAIS
Clubs constituant l'entente : F. C. DE FONTAINES
Equipe et catégorie : U12 (- 12 ans) / Libre - F. C. FRANC LYONNAIS 1
Nom de l'équipe : F. LYONNAIS/FONTAINES

Club support : F. C. FRANC LYONNAIS
Clubs constituant l'entente : F. C. DE FONTAINES
Equipe et catégorie : U15 (- 15 ans) / Libre - F. C. FRANC LYONNAIS 2
Nom de l'équipe : F. LYONNAIS/FONTAINES

Club support : F. C. FRANC LYONNAIS
Clubs constituant l'entente : F. C. DE FONTAINES
Equipe et catégorie : U13 (- 13 ans) / Libre - F. C. FRANC LYONNAIS 1
Nom de l'équipe : F. LYONNAIS/FONTAINES

Club support : SEVENNE F.C.
Clubs constituant l'entente : LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
Equipe et catégorie : U14 F (- 14 ans F) / Libre - SEVENNE F.C. 1
Nom de l'équipe : FSCE

Club support : O. SATHONAY-CAMP
Clubs constituant l'entente : A.S.C.GLE ROUTIERE MAIA SONNIER
Equipe et catégorie : Senior / Libre - O. SATHONAY-CAMP 1
Nom de l'équipe : ENT.SATHONAY MAIA

Club support : O.S. BEAUJOLAIS
Clubs constituant l'entente : FOY.S. DE TERNAND
Equipe et catégorie : Senior / Libre - O.S. BEAUJOLAIS 1
Nom de l'équipe : ENT.OSB FST

MONTEES / DESCENTES 2022-2023

MODIFICATIONS :
Suite à parution par la Laurafoot des montées/descentes de ses championnats au 16 juin 2023, nous publions les montées/descentes des championnats du DLR.
Les montées/descentes sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.
Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver.
L'ordre est le suivant : A, F, C, D, B, E, G, I, H

SENIORS
A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 5 équipes du Rhône qui descendent de R3 séniors et reviennent au niveau district, il s'agit de :
AS BELLECOUR 1
CO ST-FONS 1
FC BORDS DE SAONE 1
US MILLERY-VOURLES 1
AS BRON GD LYON 1

Nous avons 1 montée en ligue Séniors R3 à partir des U20 R1, à savoir GOAL FC et 4 montées en ligue Séniors R3 à partir de Séniors D1.
Comme nous avons 4 montées de Séniors D1 vers la Laurafoot alors que nous avons 5 descentes de ligue vers D1 nous devrions être amenés à appliquer le principe de régulation à partir du niveau Séniors D2.
L'équipe de FC Bords de Saône ne repartant pas, nous allons éviter cette régulation.

MONTEES / DESCENTES

En D1

Montent en LIGUE :

Poule A : CS LA VERPILLIERE 1
FC MENIVAL 1

Poule B : OULLINS CASCOL 1
FC PONTCHARRA ST-LOUP 1

Descendent en D2 :

Poule A : FC BORDS DE SAONE 2 ne repart pas
BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 1
SC CALUIRE 1
FC LIMONEST DARD ST-DIDIER 3

Poule B : US MEYZIEU 1
AL MIONS 1
FC MEYS GREZIEU 1
FC VAULX 3

En D2

Montent en D1 :

Poule A : AS CRAPONNE 2
AS CHANDIEU-HEYRIEUX 1 FP : 19

Poule B : JSO GIVORS 1
FC SUD OUEST 69 FP : 45

Poule C : HTE BREVENNE 1
ST FORGEUX 1 (ne monte pas – Article 4.02)
US LOIRE SUR RHONE1 FP : 27

Poule D : FC GERLAND 1
SUD LYONNAIS FOOT 2 FP : 20

Descendent en D3 :

Poule A : LOSC 1
ES GENAS AZIEU 2
ES ST-PRIEST 1 FP : 74

Poule B : FC VAL LYONNAIS 2
FC STE FOY LES LYON 1
GS CHASSE 1 FP : 77

Poule C : FC ST ROMAIN DE POPEY 1 repart en D4
AS PORTUGAISE VAULX 1
CS NEUVILLE / SAONE 2 FP : 52 (ne descend pas car FC Goal 3 ne repart pas)

Poule D : AS BRON GD LYON 2
JS IRIGNY 1
SP SAINT ALBAN DE ROCHE 1 FP : 47 est repêché car Bords de Saône 2 ne repart pas

EN SENIORS D3

Montent en D2 :

Poule A : ASVEL 2
FC DENICE ARNAS 1 FP : 27,48

Poule B : US MONTANAY 1
CS MEGINAND 2 FP : 51,10
Poule C : FC ST CYR MT D'OR 2
FC RENEINS VAUXONNE 1 FP : 40
Poule D : AS PUSIGNAN 1
US MILLERY VOURLES 2 FP : 59
Poule E : AS DIEMOZ 1
FC TERNAY 1
Poule F : HAUTS LYONNAIS 3
AS BRIGNAIS FP : 81

Descendent en D4 :
Poule A : PONTCHARRA ST-LOUP 3
LOSC 2
BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 2 FP : 19,57 est repêché car Bords de Saône 2 ne repart pas
Poule B : AS CONFLUENCE 1
ACS MAYOTTE 1
VILLEURBANNE ANTILLAIS 1 FP : 55,20 (ne descend pas)
Poule C : ELS GLEIZE 1
FC SAONE MONT D'OR 2 (ne descend pas)
AS PORTUGAISE VAULX 2 FP : 68 (barré par équipe 1)
Poule D : SP SAINT ALBAN DE ROCHE 2
AS ECULLY 1
AS GREZIEU LA VARENNE 1 FP : 35 (ne descend pas)
Poule E : US MEYZIEU 2
US VAULX 1
AS RHODANIENNE 2
Poule F : ES ST-PRIEST 2
ENT USCL SOURCIEUX 1
FC FRANCHEVILLE 1 FP : 68 (ne descend pas)

<u>EN SENIORS D4</u>
Montent en D3 :
Poule A : MUROISE FOOT 2 ne monte pas (bloqué par équipe 1)
CS LA VERPILLIERE 2
AS PUSIGNAN 2
Poule B : FC MONT BROUILLY 2
STADE AMPLEPUISIEN 3
Poule C : AS SORNINS REUNIS 1
FC LIMONEST DARD ST DIDIER 4
Poule D : UGA DECINES 2
AS ST FORGEUX 2
Poule E : FC LA GIRAUDIERE 1
HTE BREVENNE FOOT 2
Poule F : AS CHANDIEU HEYRIEUX 2
SC LA REVOLEE 1
USEL FOOT 2 monte aux lettres car 1 seul montant en poule I
Poule G : ANATOLIA 1 ne monte pas (infraction au statut de l'arbitrage)
ASA VILLEURBANNE 2
LYON EVEIL 2
Poule H : OL RILLIEUX 2
LY CX ROUSSE FOOT 2 ne monte pas (bloqué par équipe 1)
LATINO AFC 2 ne monte pas (bloqué par équipe 1)
MONTANAY 2

Poule I : MONT LYONNAIS FOOT 1
STE FOY LES LYON 2 ne monte pas (bloqué par équipe 1)
AS ST MARTIN EN HAUT 3 ne monte pas (bloqué par équipe 2)
FC LA GIRAUDIERE 2 ne monte pas (bloqué par équipe 1)

CHAMPIONNATS JEUNES

U20

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL qui applique quelques repêchages, nous avons 4 équipes du Rhône qui descendent de U20 R2 et 4 équipes qui descendent de U18 R2.
Ces équipes reviennent au niveau district en U20 D1, il s'agit de :
US MEYZIEU (U20)
AS BELLECOUR (U20)
DOMTAC FC (U20)
AS BRON GD LYON (U20)
FC VAULX 2 (U18)
ES TRINITE (U18)
CHAPONNAY MARENNES (U18)
BRON GD LYON (U18)
Bron Gd Lyon descendant simultanément en U20 R2 et en U18 R2, nous avons 7 équipes venant de ligue qui rejoignent

U20 D1 : Comme nous avons 2 montées de U20 D1 vers la ligue (U20 R2), nous appliquons le principe de régulation sur le niveau
D2 : Les équipes de DOMTAC (descendant de U20 R2) et Pontcharra (maintenue en D1) ne repartent pas.

U20 D1

Montent en LIGUE :
Poule A : OL VAULX 1
Poule B : US VAULX 1

Descendent en D2 :
Poule A : AL MIONS 1
STADE AMPLEPUISIEN 1
FCP ARBRESLE 1
Poule B : AS BELLECOUR 1
US MILLERY VOURLES 2
FC POINT DU JOUR 1

Montent en D1 :
Poule A : FC COLOMBIER SATOLAS 1
CBE FEYZIN 1 (ne monte pas – régulation)
Poule B : AS GREZIEU LA VARENNE 1
SUD AZERGUES FOOT 1 (ne monte pas – régulation)
Poule C : EVEIL LYON 1
OL RILLIEUX 1 (ne monte pas – régulation)

U17

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 2 équipes du Rhône qui descendent de U16 R2.
Ces équipes reviennent au niveau district en U17 D1, il s'agit de :
FC VENISSIEUX
US MEYZIEU

Comme nous avons 2 montées de U17 D1 vers la Laurafoot et que ces clubs gardent leur place en U17 D1 alors que nous avons 2 descentes de ligue vers U17 D1 nous sommes amenés à appliquer le principe de régulation à partir du niveau U17 D2.

EN U17 D1

Montent en LIGUE :

Poule A : DOMTAC FC 2

Poule B : SPORTING NORD ISERE 1

Descendent en D2 :

Poule A : US MEYZIEU 2
AS BRON GD LYON 1
FC VENISSIEUX 2 poussé par FC Vénissieux 1

Poule B : ENT HTE BREVENNE FOOT/ LA GIRAUDIERE 1
ES TRINITE 2
OULLINS CASCOL 2

EN U17 D2

Montent en D1 :

Poule A : FC STE FOY LES LYON 1
AS BUERS 1 FP : 57 (ne monte pas – régulation)

Poule B : FCP ARBRESLE 1
ST AMPLEPUIS 1 FP : 3,86

Poule C : LIMONEST DARDILLY ST-DIDIER 2
AL MIONS 1 FP : 57,4 (ne monte pas – régulation)

Descendent en D3 :

Poule A : FC CROIX ROUSSIEN 1
BELLEVILLE BEAUJOLAIS FOOT 2
US LOIRE SUR RHONE 1
FC ST-CYR AU MT D'OR 1

Poule B : ENT USEL/MUROISE 1
ES LIERGUES 1
FC FRANCHEVILLE 1
CBE FEYZIN 1

Poule C : OL RILLIEUX 1
ASVEL 2
AS GREZIEU LA VARENNE 1
US MILLERY VOURLES 3

EN U17 D3

Montent en D2 :

Poule A : FC CHAZAY 1
OL BELLEROCHE (ne monte pas aux lettres – régulation)

Poule B : VILLEURBANNE UNITED FC 1
US VAULX 1

Poule C : ENT SAVIGNY/ASMSP 1
ENT US MONTS/ AS ST MARTIN EN HAUT 1

Poule D : FC SUD OUEST 1
FC STE FOY LES LYON 2

Poule E : ES ST PRIEST 1
FC COLOMBIER SATOLAS 2

Poule F : SC CALUIRE 1
FC LIMONEST DARD ST DIDIER 3 (ne monte pas aux lettres – régulation)

U15

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous n'avons aucune équipe du Rhône qui descend de U15 R2.

Nous avons 2 montées de U15 D1 vers U16 R2 ligue et vers U15 R2 Ligue mais ces clubs gardent leur place en U15 D1 excepté que FC Colombier-Satolas a demandé à être en D2.

EN U15 D1

Montent en U15 R2 :

Poule A : FC COLOMBIER SATOLAS 1
Poule B : FC GOAL 1

Montent en U16 R2 :

Poule A : FC COLOMBIER SATOLAS 1
Poule B : FC GOAL 1

Descendent en D2 :

Poule A : AS BUERS 1
FC VENISSIEUX 2
FC COLOMBIER-SATOLAS 2 repart en D2
Poule B : AS CRAPONNE 2
SPORTING NORD ISERE 1
LYON DUCHERE 2

EN U15 D2

Montent en D1 :

Poule A : AS CHANDIEU HEYRIEUX 1
FC GERLAND FP : 5
Poule B : ES ST PRIEST 1
USEL FOOT 1 FP 19
Poule C : AS MONTCHAT 2
FC VILLEFRANCHE 2 FP : -5

Descendent en D3 :

Poule A : FC MONT BROUILLY 1 évoluera en D4
OL ST GENIS LAVAL 2
ENT USVJ/JONS FP : 25 ne descend pas (au fair-play)
Poule B : CS MEGINAND 1
STADE AMPLEPUISIEN 1
ES LIERGUES 1 FP : 28
Poule C : OL LYONNAIS FEM. 4
FC CHASSIEU DECINES 2
US VAULX FP : 33

U15 D3

Montent en D2 :

Poule A : FC ROULE MULATIERE 1
SCBT 1
Poule B : BRON GD LYON 2
SO PONT DE CHERUY 1
Poule C : AS ECULLY 1
LOSC 1
Poule D : BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 2
ENT FC RENEINS VAUX/DENICE ARNAS 1

Descendent en D4 :

Poule A :	LIMONEST DARDILLY ST DIDIER 2	
	US MEYZIEU 3	
	FC LYON 5	
	FC CORBAS 1	(ne descend pas car Colombier ne repart pas)
Poule B :	FC CHASSIEU DECINES 3	
	FEYZIN CBE 1	
	ES ST PRIEST 2	
	FC TERNAY 1	(ne descend pas aux lettres)
Poule C :	FC STE FOY LES LYON 2	
	ES CHARLY 1	
	FC FRANCHEVILLE 1	
	AS GREZIEU LA VARENNE 1	(ne descend pas aux lettres)
Poule D :	OL RILLIEUX 1	
	ENT FCBS/US FORMANS 2	
	FC LAMURE POULE 1	
	CS NEUVILLE 2 (ne descend pas aux lettres)	

U15 D4

Montent en D3 :

Poule A :	BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 3	
	BEAUJOLAIS FOOT 1	
Poule B :	SC CALUIRE 2	
	AS ECULLY 2	
Poule C :	JS IRIGNY 1	
	AS ST MARTIN EN HAUT 1	
Poule D :	US MILLERY VOURLES 4	(ne monte pas barré par équipe 3)
	FCP ARBRESLE 2	
	US DES MONTS 1	
Poule E :	LYON SPORT METROPOLE 1	
	FC VILLEURBANNE UNITED 1	
Poule F :	AS PUSIGNAN 1	
	AS DIEMOZ 1	
Poule G :	AS MANISSIEUX 1	
	USEL FOOT 2	

ENGAGEMENTS

ARTICLE 2 des Règlements sportifs :

- 2.1. Depuis la saison 2010/2011, les engagements se font directement sur FOOTCLUBS (championnats, coupes, Foot Diversifié…) ainsi que les demandes d'inactivités. Ces engagements seront à régler lors du premier relevé de compte (septembre/octobre**). Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission sportive avant le 31.05 pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31.05 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT.**

Les clubs qui confirment leur inactivité devront le faire également avant le 31 MAI sachant que le District se chargera d'en aviser la LAuRAFoot.

2.2. Chaque année, un certain nombre d'équipes sont soit forfait, soit mises en inactivité, soit mises hors championnat. Ces équipes sont automatiquement rétrogradées en division inférieure la saison suivante. Toutefois, certaines équipes ne redémarrent pas forcément l'année suivante, et se manifestent quelques fois deux ans voire trois ans plus tard. Dès lors il sera fait l'application suivante : (vote de l'AG de juin 2005 à ARNAS). Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission sportive et des compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur.

Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclassement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors.

Nous vous informons que les engagements sont ouverts sur Footclubs.

Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font uniquement sur Footclubs.

Nous invitons les Clubs à faire le nécessaire rapidement : la date limite des engagements pour les seniors Masculins et Féminins à 11, U20, U18 F. à 11, U17 et U15 (hors dernières divisions) est fixée au **lundi 26 juin 2023.**

Vous devrez également saisir : Les stades (lieu des rencontres)
Les alternances et concordances
Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal).
Aucune autre demande que celle saisie sur Footclubs ne sera acceptée.

Au moment des engagements, merci de vérifier sur Footclubs les coordonnées des membres du Club.
Pour rappel, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

Le tirage des poules aura lieu le jeudi 29 juin 2023 au siège du District :
Programme des tirages : 16h00 : U15
16h30 : U17
17h00 : U20
17h30 : Séniors F. D1 à 11 (information poule unique) et U18 F. à 11
17h45 : Séniors D3
18h15 : Séniors D1 et D2

La date limite des engagements pour les dernières divisions du DLR est fixée comme suit :
Séniors D4 et Séniors Féminines D2 à 11 au **dimanche 3 septembre 2023**.
U20 D2 /U17 D3/ U15 D4 / Féminines : Séniors à 8, U18 à 8, U15 à 11 et à 8 / Vétérans) au **dimanche 10 septembre 2023.**

COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

Tél **04 72 76 01 10**
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Présidente : Lydie DI RIENZO
Membre de la Commission : Sylvie Platroz, Mélanie Verguet, Patrice Montagnon, Annick Di Stéphano, Serge Gourdain

Patrice Montagnon devient votre interlocuteur sur les féminines. La Commission remercie à nouveau Michel Catheland pour son engagement précieux sur le football féminin durant toutes ces années.

Quelques rappels : Les championnats féminins sont gérés par la commission Compétition au même titre que les championnats garçons. Les demandes & correspondances doivent être effectuées par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Féminines (feminine@lyon-rhone.fff.fr).

FEMININES SENIORS D1 A 11 IDEAL PNEU

1er : EV.S.Genas Azieu 2
Meilleure buteuse du championnat : Melle Ferry (St Martin en Haut)

FEMININES SENIORS D2 A 11

Poule A : **1er :** S.C.B.T.P. 1
Poule B : **1er :** F.C. Pontcharra St Loup 2

FEMININES SENIORS D1 A 8

Poule A : **1er :** F.C. Point du Jour 1
Poule B : **1er :** St Pierre Mineurs 1

FEMININES U18 D1 A 11

Résultat match de barrage : ***Vainqueur :*** Bourg Péronnas 2
Finaliste : Vénissieux F.C.1
L'équipe de Bourg Péronnas 2 montera donc en ligue la saison prochaine.

FEMININES U18 D1 A 8

Poule Unique : ***1er : Lyon Duchère 1***

FEMININES U15 D1 A 11

Poule A : **1er :** Villefranche Fc 0
Poule B : **1er :** Lyon Football Fc 1

FEMININES U15 D1 A 8

Poule A : **1er :** F.C. Bords de Saône 1
Poule B : **1er :** Ent. H.T Lyonnais/Hbf 1
Poule C : **1er :** Oullins Cascol 1

COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

La finale de la Coupe Vial a eu lieu le 17 juin 2023 au Training center OL Stade Gérard Houiller.
Vainqueur : Sud Lyonnais F2023 2
Finaliste : Colombier Satolas 1

SAISON 2023/2024 - INFORMATIONS IMPORTANTES

L'ouverture des engagements est effectif. Pour les **Sénior F D1 à 11 et U18 F à 11,** la date butoir d'engagement est fixée au **Lundi 26 juin 2023**
Passé cette date, plus aucune équipe ne sera prise en compte sur le nouveau championnat Sénior F D1 à 11 et U18 F à 11.
Pour les autres catégories, la date butoir des engagements sera donnée ultérieurement.
Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font sur FOOTCLUBS

Vous devrez également saisir :
-Les stades
-Les alternances et concordances (aucune autre demande que celle saisie sur footclubs ne sera acceptée)
-Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal)
-Au moment des engagements, bien vérifier sur footclubs les coordonnées des membres du Club. Attention, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

U18 F – Le tirage de poules aura lieu **le Lundi 29/06/2023 au DLR** – Des informations et détails complémentaires sont donnés sur le PV de la Commission sportive de la semaine. Les **Séniors D1 à 11** ne sont pas concernées par le tirage car poule unique. Les responsables des équipes U18F et Séniors F sont les bienvenus à ce tirage au cours duquel de multiples informations seront données.

La **Plénière de fin de saison sera organisée le 1er juillet 2023** dans les locaux du District de Lyon et du Rhône – 9h00/12h00.
La présence de tous les clubs est souhaitée. A cette occasion, les fanions seront remis à tous les 1er de chaque poule Seniors F / U18F/U15F. Ces clubs sont priés d'être représentés impérativement (Limité à deux personnes par club).
Bilan 2022/2023 et informations sur la saison 2023-2024

ACCESSIONS LIGUE AURA *(d'après publication de la Laura au 23/06/2023)*
Monte en **Senior R2 F :** ES GENAS AZIEU 2
Monte en **U18 R2 F :** FBBP01

RELEGATIONS DE LIGUE AURA VERS DISTRICT RHONE *(d'après publication de la Laura au 23/06/2023)*
Descendent de R2 F vers District du Rhône : FC LYON – GOAL F CHAZAY – EVEIL DE LYON

Pour rappel, la date butoir d'engagement Sénior F à 11 et U18F à 11 était fixée au **Lundi 26 juin 2023**
Pour les autres catégories, la date butoir des engagements sera donnée ultérieurement.
Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font sur FOOTCLUBS

Vous devrez également saisir :
- Les stades
- Les alternances et concordances (aucune autre demande que celle saisie sur footclubs ne sera acceptée)
- Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal)
- Au moment des engagements, bien vérifier sur footclubs les coordonnées des membres du Club. Attention, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

U18 F – Le tirage de poules aura lieu **le Jeudi 29/06/2023 au DLR** – Des informations et détails complémentaires sont donnés sur le PV de la Commission sportive de la semaine. Les **Séniors D1 à 11** ne sont pas concernées par le tirage car poule unique. Les responsables des équipes U18F et Séniors F sont les bienvenus à ce tirage au cours duquel de multiples informations seront données.

La **Plénière de fin de saison sera organisée le 1er juillet 2023** dans les locaux du District de Lyon et du Rhône 9h00/12h00.
La présence de tous les clubs est souhaitée. A cette occasion, les fanions seront remis à tous les 1er de chaque poule Seniors F / U18F/U15F. Ces clubs sont priés d'être représentés impérativement (Limité à deux personnes par club).
Bilan 2022/2023 et informations sur la saison 2023-2024

COMMISSION FOOTBALL D'ENTREPRISE

Tél **04 72 76 01 07**

Réunion du lundi 26 juin 2023

PRESIDENT DELEGUE : JARRY JOEL - 06 18 75 23 87
MEMBRES : CANNIZZARO JUSTIN (06 14 21 11 77) - BATHOL HERVE et SINA LUCIEN

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE FOOT ENTREPRISE

LE 20 Juin 2023 –
Etaient présents : Lyon Métropole 1et 2 – Millery - Vourles – Anse – Montchat – US IRA – UGA Décines
Absents : La Verpilliere – Menival – CS Lyon 8e.
L e championnat a débuté le 24/10/2022 et s'est terminé le 24/04/2023.
Nous regrettons le manque de sérieux de certaines équipes durant cette saison 2022/2023.
Bon comportement des équipes ayant participé à cette Coupe Foot- Entreprise – Le club de Olympique de Sathonay

a prêté ses installations pour le bon déroulement des ½ Finales qui opposait UGA Décines à CS Lyon 8e et Montchat à Anse. La finale avait lieu sur les installations de l' UGA Décines et opposait PFC Anse à l'UGA Décines.
Cette Finale a été remportée par le club de l'UGA Décines sur le score de 2 à 1 en faveur de l'UGA Décines.
La remise de la coupe a été effectué à l'issue du match.
Au cours de l' AG des récompenses ont été remises aux équipes : La Coupe du Champion 2022/2023 est remportée par l'UGA Décines - le fair play à l'équipe de ANSE. Toutes les équipes ont été récompensées.

SAISON 2023/2024

Vous pouvez dès à présent faire les renouvellements de vos licences, si vous voulez débuter le championnat début septembre, comme il a été demandé lors de l'AG, de façon à ce qu'il n'y ait pas de match pendant les vacances scolaires et la trêve hivernale.
Afin de préparer cette nouvelle saison, les équipes sont priées de confirmer leur engagement sur''footclubS'' au plus tard fin août.
Bonnes vacances à tous

COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT
Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M.Thierry BOLZE, J. HERNANDEZ

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhone.fff.fr

AVIS A TOUS LES CLUBS

La saison 2022/2023 s'achève, et avant de dresser un rapport d'activité et le bilan sportif, il est demandé aux clubs qui ne désirent pas s'engager en 2023/2024 de bien vouloir en faire part à la commission dans les meilleurs délais, afin de préparer au mieux la gestion du prochain championnat .

Pour info, la traditionnelle A.G. aura lieu le *Samedi 02 Septembre 2023 à 10 h au district,* avec la remise des fanions aux clubs champions de leur catégorie. Nous reviendrons bien évidemment sur l'ordre du jour de cette A.G.

A NOTER :
En cas de changement de lieu , date ou horaires , les clubs doivent impérativement utiliser footclubs , la commission ne peut être sollicitée qu'en cas d'extrême nécessité Les horaires réglementaires sont les suivants :
Vendredi : 18h à 21h45
Samedi : 10h à 21h45
Dimanche : 10h à 19h
Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 18h à 21 h

Les zones (rappel)
***VERTE** : Jusqu'à 16h le lundi qui précède de 13 jours le dimanche de la rencontre*
***ORANGE** : jusqu'à 16h le lundi qui précédé de 6 jours le dimanche de la rencontre , accord de l'adversaire obligatoire*
***ROUGE** :de 16h le lundi qui précède le dimanche de la rencontre ; modification interdite sauf accord explicite de la commission,*

Les changements de terrain ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire ; il faut l'en informer , ainsi que la commission , l'arbitre et le délégué éventuel.

CHAMPIONNAT MASCULIN

MONTEES ET DESCENTES 2022/2023

D1 Montée en Ligue : Limonest/Dardilly 2
Descentes en D2 : Jonage – Cotiere de l'Ain – Revolee
D2 : montées en D 1 : Lentilly – Martel Caluire 3 – Vaulx United– ALF 3
Descentes en D3 : Deportivaulx – Vaugneray – A S S V V - Jonage 2 – Oullins – Mornant 2
D 3 : montées en D2 : Givors – Chassieu/Décines – Futsal Vaulx 3 - FTJ – Lyon 8 – Martel Caluire 4

Les clubs de ALF et Futsal Vaulx ont l'interdiction d'engager une équipe en coupe de Lyon et du Rhône ainsi que de l'avenir,la saison prochaine.

POULE SAISON 2023/2024

D1 : NOUVELLE GENERATION - O. LYONNAIS 2 - AS SAINT PRIEST FUTSAL 2 - FOOT SALLE CIVRIEUX 2 - AS MONTCHAT LYON - FUTSAL DE VAULX 2 - GOAL FUTSAL CLUB 3 - VENISSIEUX FC 2 - LENTILLY - AMATEUR LION FIDUSIEN 3 - MARTEL CALUIRE 3 - VAULX UNITED

D2 : JONAGE – COTIERE DE L'AIN – LA REVOLEE – ST GENIS LAVAL – AC MEYZIEU – TERNAY –- SUD AZERGUES – FC VAULX 2 – CIVRIEUX 3 – FC CROIX ROUSSE –- FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS – CONDRIEU 2 - LYON 6 – GOAL 4 – NOUVELLE GENERATION – MIONS – GIVORS – CHASSIEU/DECINES – FUTSAL TIGNIEU/JAMEYZIEU – LYON 8 – VAUGNERAY MARTEL CALUIRE 4 – FUTSAL VAULX 3 - - MUROISE/GRENAY.

LES INSCRIPTIONS POUR LA SAISON PROCHAINE SONT OUVERTES VIA FOOTCLUBS MERCI DE VOS ACTIONS

CHAMPIONNAT FEMININ

Le championnat futsal féminin D1 se termine et la commission remercie toutes les équipes pour le bon esprit affiché, ainsi que nos arbitres pour leur disponibilité malgré les nombreux reports.
Afin de gérer au mieux la prochaine saison, la commission vous prie de bien vouloir lui faire part de votre réengagement pour 2023/2024 dans les meilleurs délais.
Nouveaux clubs engagés à ce jour et autorisés par le Président du District, Arsène MEYER :
- Valence, district Drome-Ardèche
- PLCQ, (Unieux) district de la Loire

A cet effet, les rencontres à domicile de ces clubs, ainsi que ceux de Rives, district de l'Isère, devront se dérouler le samedi ou le dimanche, dans la mesure du possible, eu égard au déplacement;

Notez : AG futsal le samedi 2 septembre à 10h au district; votre présence est souhaitable; nous définirons une date pour élaborer le calendrier et noter les coordonnées des responsables.
Dans le cas très probable d'un nombre d'équipes entre 8 et 12, notre championnat devra débuter impérativement au plus tôt (mi-octobre si possible).
Roland Brouat, Président de la Commission.

CHAMPIONNAT JEUNES

Finale du championnat U18 du Dimanche 18 JUIN :
Résultat : MARTEL CALUIRE à LYON MOULIN A VENT **6-5**
Champion U18 : MARTEL CALUIRE

Finale du championnat U15 du Samedi 17 JUIN
Résultat : LYON MOULIN A VENT 1 à LYON MOULIN A VENT 2 **4-5**
Champion U15 : LYON MOULIN A VENT 2

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél **04 72 76 01 05**
loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 27 juin 2023

Président : Mr Gerard Meï
Membres de la commission : Mrs Christian Bourlioux , Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Manuel De Oliveira, Jérôme Hernandez

Prochaine réunion le mardi 04 /07/2023

RESULTAT JOURNEE FINALE A 8 :

1- FRANCHEVILLEVOIS 2
2- CALUIRE 3
3- VERNAISON
3- ASUL 4
5- BELLECOUR 2
6- ST SIMON
7- BRON GRAND LYON
8- PIERRE BENITE
9- BUERS
10- EVEIL DE LYON

Vainqueur du challenge Foot Loisir à 8 saison 2022/2023 : FRANCHEVILLOIS 2, Bravo

RESULTAT JOURNEE FINALE A 11 :

1- ASVEL FOOT
2- SCBTP
3- CFI
4 - MONTANAY
5- PUSIGNAN
6- LAMBRETTA
7- ROULE MULATIERE 3
8- FAR CROIX ROUSSE
9- USEL
10- SPORTING GONE
11- AIGLONS
12- IRIGNY
13- COSTAUD
14- ST PRIEST

Vainqueur du challenge Foot Loisir à 11 saison 2022/2023 : ASVEL FOOT, Bravo

RESULTAT DU CHALLENGE FEMININ à 8 DE 2022 (première année) :

1- CS REYRIEUX
2- FC TERNAY
3- AS CRAPONNE
4- BROUILLY

RESULTAT JOURNEE FINALE A 8 FEMININ :

1- CS REYRIEUX
2- FC TERNAY
3- AS CRAPONNE

Vainqueur du challenge Foot Loisir à 8 saison 2022/2023 : CS REYRIEUX, Bravo

RESULTAT CHALLENGE A 8 MASCULIN :

Poule v :
1- Caluire 1
2- Hall eclectique
3- Bellecour 1
4- Bron grand lyon
5- Charly 1
6- Lyon ouest 1
7- Pusignan 2
NC : St foy les lyon 2
NC : St foy les lyon 3
NC : Saone mt d'or

Poule w :
1- Bellecour 2
2- Menival
3- Cheminots vaise
4- Goal fc 3
5- Lyon ouest 2
6- St simon
7- Eveil de lyon
NC : E2ce
NC : Lyon 8
NC : Asvel

Poule x :
1- Franchevillois 2
2- Chaponost
3- Brignais
4- Vernaison
5- Vaugneray
6- St romain echalas
7- Millery vourles
NC : Treves
NC : Point du jour

Poule y :
1- Assul 4
2- Boige vignal
3- Soso
4- Caluire 2
5- Buers
6- Troll sport
NC : St fons
Forfait : Vaulx
Forfait : Venissieux

Poule z :
1- Caluire 3
2- Simandres 2
3- Chaponnay
4- Asul 3
5- Colombier satolas
6- Pierre benite
NC : Pusignan 3
Forfait : Med

RESULTAT CHALLENGE A 11 :

Poule A : seul le fair-play compte
1- Simandres 1
2- Ess st priest
3- Aqueducs de beaunant
4- Springboy
5- Ail manissieux 1
NC : Genas/azieu
NC : St foy les lyon
NC : St cyr mt d'or

Poule B : seul le fair-play compte
1- Irigny
2- Lyon fc2
3- Duqueine
4- Aiglons
5- Lyon décines
6- Juve st pierre
NC : Air inter
NC : Assurances lyonnaises
NC : Athletico st priest
NC : Corbas 3

Poule C :
1- Meginand 2
2- Sud ouest 69
3- Roule mulatiere 2
4- Ecully
5- Grézieu la varenne
6- St cyr mt d'or 2
7- Franchevillois 1
NC : Franchevillois 3
NC : Goal fc 2
NC : Craponne

Poule D :
1- Montanay
2- Liergues
3- Costaud
4- Chazay
5- Formant st didier
NC : Goal fc 4
NC : Ldsd
NC : Meginand 1
NC : Belligny

Poule E :
1- Roule mulatiere 3
2- Asvel
3- Colombière
4- Asul 2
5- Sporting gones
6- Rimskyades
7- Goal 1
8- Fc lyon 3
9- Al gones
10- Lyon 8

Poule F :
1- Feyzin 2
2- Far croix rousse
3- Scbtp
4- Lambretta
5- Organismes sociaux
6- Domtac
7- Hapoel
8- Official lyon
NC : Montchat 2
NC : Rhone sud

Poule G :
1- Usvj
2- Pusignan
3- Cfi
4- Fccl
5- All star soccer
6- Cerbères
7- Usel
8- Ail manissieux 2
9- Montchat 1
NC : Simandres 4

Poule H :
1- Mizerieux trevoux
2- Feyzin 1
3- Lyon metropole
4- Mions
NC : Ascbl
NC : Asul 1
NC : Chassieux/décines
NC : Corbas 2
NC : Chaponost

IMPORTANT :
Saison 2023/2024 : les fiches de renseignements seront disponibles à partir du mardi 27 juin 2023 sur le site du district

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél **04 78 98 04 55**
saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe

Groupement Saône Métropole - 183 route de Genay, 01600 PARCIEUX (Permanence le lundi de 18H00 à 19H30)

SECRETARIAT

L'assemblée Générale du Groupement Saône Métropole se déroulera le MERCREDI 6 SEPTEMBRE à 19h30 à la salle Victor JARRA, rue Jean LESIRE 69120 Vaulx en Velin. Club recevant US VAULX

Les membres du Groupement SAONE METROPOLE vous souhaitent de bonnes vacances et vous retrouveront le lundi 28 aout 2023.

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél **04 78 84 18 48**
lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 26 juin 2023

GROUPEMENT LYON-METROPOLE - Boite Postale 12233 – 69607 VILLEURBANNE cedex
Siège : 93 rue du 4 aout – 69100 VILLEURBANNE **Tél / Fax : 04.78.84.18.48 - Mail : lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr**

SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD

Les engagements sont ouverts sur FootClub, un petit rappel n'oubliez pas en **U 13** de demander l'alternance ou concordance de vos équipes pour éviter de vous retrouver avec toutes les équipes désignées à la maison a la même date, renseignez également le terrain si vous en possédez plusieurs, si vous n'avez qu'un terrain n'engagez pas plus de 4 équipes en u 13 car vous ne pourrez recevoir que 2 équipes à la fois.,
Le calendrier du foot d'animation est en ligne sur le site du District et a été envoyé aux clubs prenez en connaissance afin d'éviter d'organiser ou de participer à des tournois sur les dates du foot d'animation. Merci.

A noter dans vos agendas :
L'AG de rentrée du GLM se déroulera le jeudi 7 septembre à 18h30 a la salle P.DUBOEUF au Stade P.DUBOEUF 1 rue J. Bouin 69500 BRON, club recevant ASBGL.
La rentrée du foot en U7 se déroulera sur les installations de FEYZIN le samedi 23 septembre.

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél **04 72 76 01 09**
valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 27 juin 2023

Membres : E.MONTEIL - A. MONTEIL — M. FOREST - O. MONTEIL – E. CHAMOT– B. CAPOGROSSI

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON
Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr **Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00**

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Tous les membres du groupement vous souhaites de bonnes vacances

Info : l'assemblée générale du groupement vallée du Rhône aura lieu le 08 septembre à 19 h 00 à St Bonnet de Mure Salle de la Charpenterie - Place Ferlet route d'Azieu - 69720 St Bonnet de Mure

Nos permanences s'arrêteront le 20 juin 2023 nous restons disponibles sur le mail du groupement. Nous reprendrons le 04 sept.
Pensez à faire vos inscriptions pour que nous puissions vous présenter les poules U13 lors de l'assemblée générale
Les inscriptions en coupe à 11 sont obligatoires pour participer ainsi que pour la coupe U13 du groupement pensez à le faire en même temps que la coupe du Rhône ou votre championnat

Pour la coupe U13 festival toutes les équipes 1 sont automatiquement inscrites, si vous ne souhaitez pas participer merci de nous le faire savoir

Courrier-messagerie :
Sud Lyonnais : Bien noté
Corbas : journée accueil des U6/U7 nous retenons votre candidature

Le groupement félicite les clubs de :
SNI senior gagnant de la coupe de Lyon et du Rhône
Sud Lyonnais gagnante de la coupe Vial en féminine et Colombier finaliste
Très belle journée avec un public super pour ces 2 finales, je remercie ces 3 clubs pour avoir bien représentés le groupement
ASSP pour sont parcours en coupe Gambardella et leur qualification pour la montée en U17

COMMISSION COUPE U13 - U15 - U17 - SENIORS

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

La commission vous souhaite de bonnes vacances, pensez à vos inscriptions sur foot clubs.

COMMISSION U13

Jean Jacques Etcheverry : 06 50 33 66 44 Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Jean Jacques Etcheverry ne sera plus le responsable de la catégorie après de nombreuses années au groupement vallée du Rhône il aspire à prendre sa retraite. Nous le remercions pour tous les services rendus, et attendons sa visite amicale quand il le souhaite

COMMISSION U7

Éric CHAMOT : 06.58.55.24.57.

JOURNEE D'ACCUEIL :
La journée se déroulera le samedi 23 septembre 2023.
C'est le club du F.C. CORBAS qui recevra la manifestation.
Elle se déroulera comme l'année dernière avec un système de roulement par vague avec une partie le matin et une autre partie l'après-midi.

AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club : 500124 A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS

Dossier : 21158891 du 29/06/2023 Coupe L.Guichard Glm Seniors/ Phase Unique Poule Unique 25837318 03/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	26/06/2023	26/06/2023		117,00€

Club : 500340 S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ

Dossier : 21157330 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue				
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		50,00€

Dossier : 21157333 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	141	Vallée du Rhône Forfait U9				
Décision :	141	Vallée du Rhône Forfait U9	26/06/2023	26/06/2023		40,00€

Dossier : 21157334 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13				
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 504445 C.S. VERPILLIERE

Dossier : 21157341 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9				
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Dossier : 21157344 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue				
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		50,00€

Club : 504502 OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL

Dossier : 21153977 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		200,00€

Club : 504674 A.S. DE LIMAS

Dossier : 21158514 du 28/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	36	Beaujolais Forfait U11				
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 504692 A.S. ST PRIEST

Dossier : 21157455 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9				
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Dossier : 21157456 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	11	Vallée du Rhône Forfait U11				
Décision :	34	Vallée du Rhône Forfait U11	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 504723 F.C. VAULX EN VELIN

Dossier : 21153985 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		250,00€

Club : 504730 A.S. CRAPONNE

Dossier : 21154819 du 20/06/2023 Coupe Brevenne U15/ Phase Unique Poule Unique 25825869 11/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	19/06/2023	19/06/2023		72,00€

Club : 509685 F.C. DU POINT DU JOUR

Dossier : 21154892 du 20/06/2023 Coupe Gsm J.Large U17/ Phase Unique Poule Unique 25840930 11/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	19/06/2023	19/06/2023		72,00€

Club : 511777 ST ALBAN DE ROCHE SP.

Dossier : 21157461 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9				
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Dossier : 21157462 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13				
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 513735 F.C. CROIX ROUSSIEN LYON

Dossier : 21153990 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		50,00€

Dossier : 21158584 du 28/06/2023 Coupe M.Pacard Gsm Seniors/ Phase Unique Poule Unique 25840922 11/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	26/06/2023	26/06/2023		117,00€

Club : 514865 U.S. VAL D'AMBY HIERES S/AMBY

Dossier : 21157463 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9				
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Club : 515453 A.S. ECULLY F.

Dossier : 21153983 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		100,00€

Club : 516290 AM.S. DE DIEMOZ

Dossier : 21157323 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Club : 516402 LYON CROIX ROUSSE F.

Dossier : 21153992 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		50,00€

Club : 516533 C. LYON OUEST S.C.

Dossier : 21153981 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		100,00€

Dossier : 21154888 du 20/06/2023 Coupe Gsm C. Lariviere U15/ Phase Unique Poule Unique 25840932 11/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	19/06/2023	19/06/2023		72,00€

Club : 516822 C.S. OZON ST SYMPHORIEN

Dossier : 21157324 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		50,00€

Dossier : 21157326 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	11	Vallée du Rhône Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	34	Vallée du Rhône Forfait U11	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 517095 F.C. DE CORBAS

Dossier : 21157471 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	26/06/2023	26/06/2023		40,00€

Club : 517431 U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD

Dossier : 21153982 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		50,00€

Club : 517784 ST. AMPLEPUISIEN

Dossier : 21158515 du 28/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	36	Beaujolais Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Dossier : 21158518 du 28/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	14	Beaujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beaujolais Licence manquante U11	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Dossier : 21158881 du 29/06/2023 Coupe Des Vignerons Beaujolais/ Phase Unique Poule Unique 25838607 04/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	26/06/2023	26/06/2023		117,00€

Club : 521545 A.S.AM. CLOCHEMERLE VAUX BEAUJOL

Dossier : 21158882 du 29/06/2023 Coupe Des Vignerons Beaujolais/ Phase Unique Poule Unique 25838607 04/06/2023
Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	26/06/2023	26/06/2023		117,00€

Club : 522883 MUROISE F. ST BONNET DE MURE

Dossier : 21157335 du 26/06/2023
Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue				
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		200,00€

Club : 523341 EV.S. GENAS AZIEU

Dossier : 21157457 du 26/06/2023
Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9				
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Dossier : 21157458 du 26/06/2023
Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13				
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 523565 EVEIL DE LYON

Dossier : 21154889 du 20/06/2023 Coupe Gsm C. Lariviere U15/ Phase Unique Poule Unique 25840932 11/06/2023
Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	19/06/2023	19/06/2023		72,00€

Club : 523650 FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER

Dossier : 21153986 du 19/06/2023
Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		100,00€

Club : 523654 F.C. STE FOY LES LYON

Dossier : 21154816 du 20/06/2023 Coupe Brevenne U17/ Phase Unique Poule Unique 25825870 11/06/2023
Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	19/06/2023	19/06/2023		72,00€

Dossier : 21154818 du 20/06/2023 Coupe Brevenne U15/ Phase Unique Poule Unique 25825869 11/06/2023
Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	19/06/2023	19/06/2023		72,00€

Club : 524489 AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIEST

Dossier : 21157459 du 26/06/2023
Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	141	Vallée du Rhône Forfait U9				
Décision :	141	Vallée du Rhône Forfait U9	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Dossier : 21157460 du 26/06/2023
Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		50,00€

Club : 525631 AM.LAIQ. MIONS

Dossier : 21157468 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Dossier : 21157469 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		50,00€

Club : 526565 DOMTAC FC

Dossier : 21158511 du 28/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Dossier : 21158513 du 28/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	14	Beaujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beaujolais Licence manquante U11	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Dossier : 21158876 du 29/06/2023 Coupe Magat Beaujolais Sen/ Phase Unique Poule Unique 25838608 04/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	26/06/2023	26/06/2023		117,00€

Club : 527399 A.S. MANISSIEUX ST PRIEST

Dossier : 21157472 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		50,00€

Club : 528347 A. S. MARTEL CALUIRE

Dossier : 21153987 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		50,00€

Club : 528353 O. DE VAULX EN VELIN

Dossier : 21153984 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		50,00€

Club : 528363 SPORTING NORD ISERE

Dossier : 21157476 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		50,00€

Club : 529291 U.S. VAULX EN VELIN

Dossier : 21153988 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		100,00€

Club : 530038 S.C. MACCABI LYON

Dossier : 21158892 du 29/06/2023 Coupe L.Guichard Glm Seniors/ Phase Unique Poule Unique 25837318 03/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	26/06/2023	26/06/2023		117,00€

Club : 530052 F. C. SAINT CYR - COLLONGES - MONT D'OR

Dossier : 21153978 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		250,00€

Club : 533363 ENT.S. ST PRIEST

Dossier : 21157327 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	69	Vallée du Rhône Feuille incomplète U13				
Décision :	69	Vallée du Rhône Feuille incomplète U13	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Dossier : 21157329 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13				
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	26/06/2023	26/06/2023		60,00€

Club : 538572 U.S. CHEMINOTS LYON VAIZE

Dossier : 21153991 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		50,00€

Club : 541589 MENIVAL F.C.

Dossier : 21153989 du 19/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	19/06/2023	19/06/2023		100,00€

Club : 541604 O. DE BELLEROCHE

Dossier : 21158510 du 28/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	36	Beaujolais Forfait U11				
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 546317 F.C. CHAPONNAY MARENNES

Dossier : 21157470 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13				
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 548812 F.C. LA SEVENNE

Dossier : 21157445 du 26/06/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9		26/06/2023	26/06/2023		5,00€
Dossier :	21157452	du 26/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		26/06/2023	26/06/2023		100,00€
Dossier :	21157453	du 26/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7		26/06/2023	26/06/2023		20,00€
Dossier :	21157454	du 26/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13		26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club :	**551384**	**BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS**					
Dossier :	21158516	du 28/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11		26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Club :	**553777**	**U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS**					
Dossier :	21157465	du 26/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	11	Vallée du Rhône Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	34	Vallée du Rhône Forfait U11		26/06/2023	26/06/2023		20,00€
Dossier :	21157466	du 26/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		26/06/2023	26/06/2023		50,00€
Dossier :	21157467	du 26/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13		26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club :	**560508**	**GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE**					
Dossier :	21153975	du 19/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		19/06/2023	19/06/2023		700,00€
Dossier :	21158583	du 28/06/2023 Coupe M.Pacard Gsm Seniors/ Phase Unique		Poule Unique	25840922	11/06/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		26/06/2023	26/06/2023		117,00€

Club :	**560881**	**GROUPEMENT SC GARON**					
Dossier :	21154817	du 20/06/2023 Coupe Brevenne U17/ Phase Unique		Poule Unique	25825870	11/06/2023	
Personne :			DIS - DISCIPLINE				
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		19/06/2023	19/06/2023		72,00€

Club :	**561132**	**SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB**					
Dossier :	21154891	du 20/06/2023 Coupe Gsm J.Large U17/ Phase Unique		Poule Unique	25840930	11/06/2023	

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	19/06/2023	19/06/2023		72,00€

Club : 564069 SPORTING CLUB DE LA REVOLÉE

Dossier : 21157475 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue				
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		50,00€

Club : 580927 U.S. EST LYONNAIS FOOT

Dossier : 21157473 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13				
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 580984 SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013

Dossier : 21157464 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	11	Vallée du Rhône Forfait U11				
Décision :	34	Vallée du Rhône Forfait U11	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 581465 CLUB SPORTIF VIENNE FOOTBALL 1955

Dossier : 21157442 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9				
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	26/06/2023	26/06/2023		5,00€

Dossier : 21157444 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue				
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	26/06/2023	26/06/2023		50,00€

Club : 582136 A; S. DE PUSIGNAN

Dossier : 21157474 du 26/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	11	Vallée du Rhône Forfait U11				
Décision :	34	Vallée du Rhône Forfait U11	26/06/2023	26/06/2023		20,00€

Club : 582739 VENISSIEUX FOOTBALL CLUB

Dossier : 21157786 du 27/06/2023 Match Barrage U18 F A 11/ Phase Unique Poule Unique 25837801 11/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	26/06/2023	26/06/2023		113,50€

Club : 582775 FC RENEINS VAUXONNE

Dossier : 21158875 du 29/06/2023 Coupe Magat Beaujolais Sen/ Phase Unique Poule Unique 25838608 04/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	26/06/2023	26/06/2023		117,00€